



Note de procédure

Date : décembre 2014

Référence : 2012 LO V 2014

Objet : Charte de lobbying

Émetteur : Département Contrôle Interne, Conformité & Risques

Diffusion : intranet + site internet public

Entités concernées : toutes les sociétés du Groupe Legal & General en France.

1) Objectif

Cette charte vise à définir les engagements des sociétés du Groupe Legal & General en France en matière de lobbying.

2) Engagements

Les sociétés du Groupe Legal & General en France s'engagent à ne mener aucune action de lobbying, direct ou indirect, en dehors de la participation aux instances professionnelles auxquelles adhèrent les sociétés du Groupe (FFSA, FBF, AFG...).